Agglomération Annecy 2030

Un grand projet pour une agglomération attractive et solidaire

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION D'ANNECY

AGGLOMERATION 2030 ANNECY

Les ambitions du projet

LE POLE METROPOLITAIN EN COURS DE CONSTITUTION
LE SCOT DU BASSIN ANNECIEN EN COURS D'ELABORATION

↓

LA NECESSITE D'UNE VISION PLUS COHERENTE DU DEVELOPPEMENT ET DU POSITIONNEMENT DE NOS TERRITOIRES

↓

L'AGGLOMERATION D'ANNECY
« L'EPICENTRE » DU BASSIN ANNECIEN

82% DES EMPLOIS DU SCOT	**65% DE LA POPULATION DU SCOT**	**L'ESSENTIEL DES GRANDS EQUIPEMENTS**

↓

L'AGGLOMERATION D'ANNECY
LE CŒUR DU PROJET DE TERRITOIRE

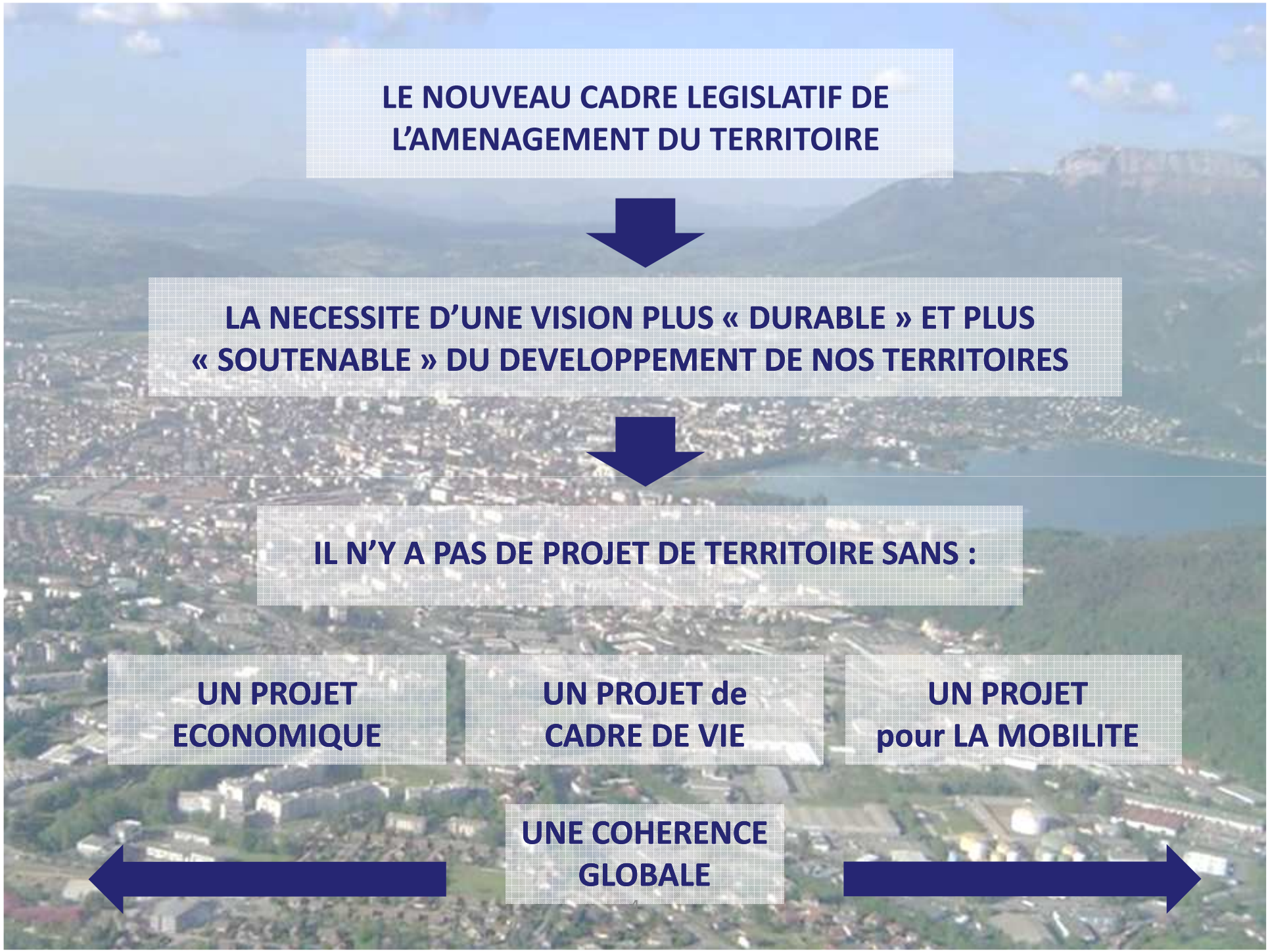
LE NOUVEAU CADRE LEGISLATIF DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
LA NECESSITE D'UNE VISION PLUS « DURABLE » ET PLUS « SOUTENABLE » DU DEVELOPPEMENT DE NOS TERRITOIRES
IL N'Y A PAS DE PROJET DE TERRITOIRE SANS :
UN PROJET ECONOMIQUE
UN PROJET de CADRE DE VIE
UN PROJET pour LA MOBILITE
UNE COHERENCE GLOBALE

❑ *Les ambitions du projet de l'agglomération annécienne pour 2030 :*

- **Conforter l'attractivité, le dynamisme, et la compétitivité économique de l'agglomération : pour un territoire PERFORMANT**

- **Préserver la richesse et la qualité du cadre environnemental et paysager de l'agglomération, son identité alpine et lacustre : pour un territoire ATTRACTIF**

- **Renforcer la qualité de vi(ll)e pour tous : urbaine, sociale et environnementale, développer une « ville de proximité » : pour un territoire PRATIQUE**

❑ *Les grands équilibres du territoire pour l'avenir*

Proposition d'objectifs 2030, ambitieux mais réalistes, en contribution de l'agglomération au SCOT du bassin annécien

Volonté pour l'agglomération de se donner les moyens de :

- **Créer près de 10 000 emplois nouveaux, pour préserver le poids économique de l'agglomération**
- **Mobiliser de 90 à 100 ha en zones d'activités économiques existantes ou futures,**
- **Accueillir de 18 000 à 22 000 habitants supplémentaires, pour préserver la place de l'agglomération dans son bassin de vie,**
- **Produire de 18 000 à 20 000 logements familiaux, pour permettre l'accueil de cette nouvelle population.**

Agglomération Annecy 2030

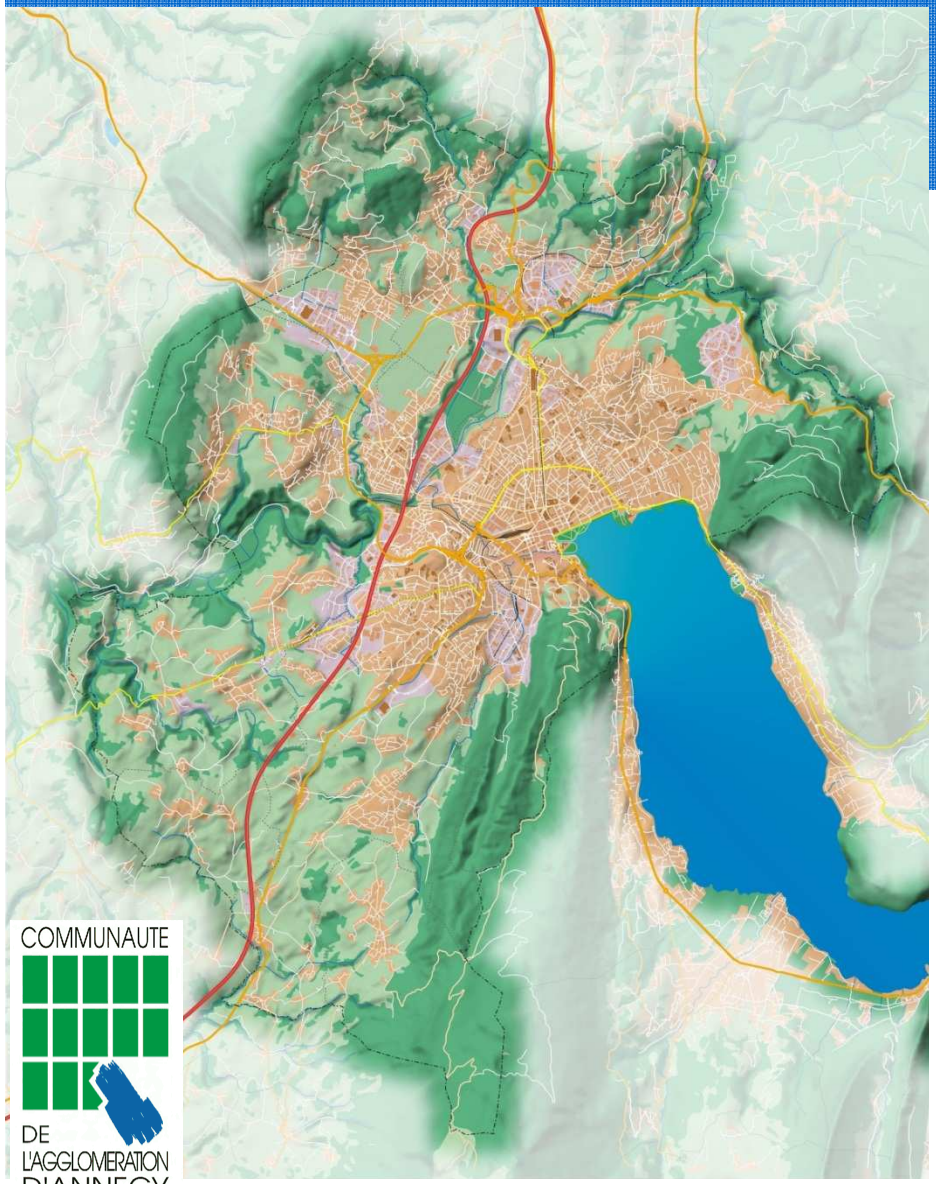

Le diagnostic

Vers un projet d'agglomération "durable"

L'agglomération d'Annecy dans le Sillon Alpin

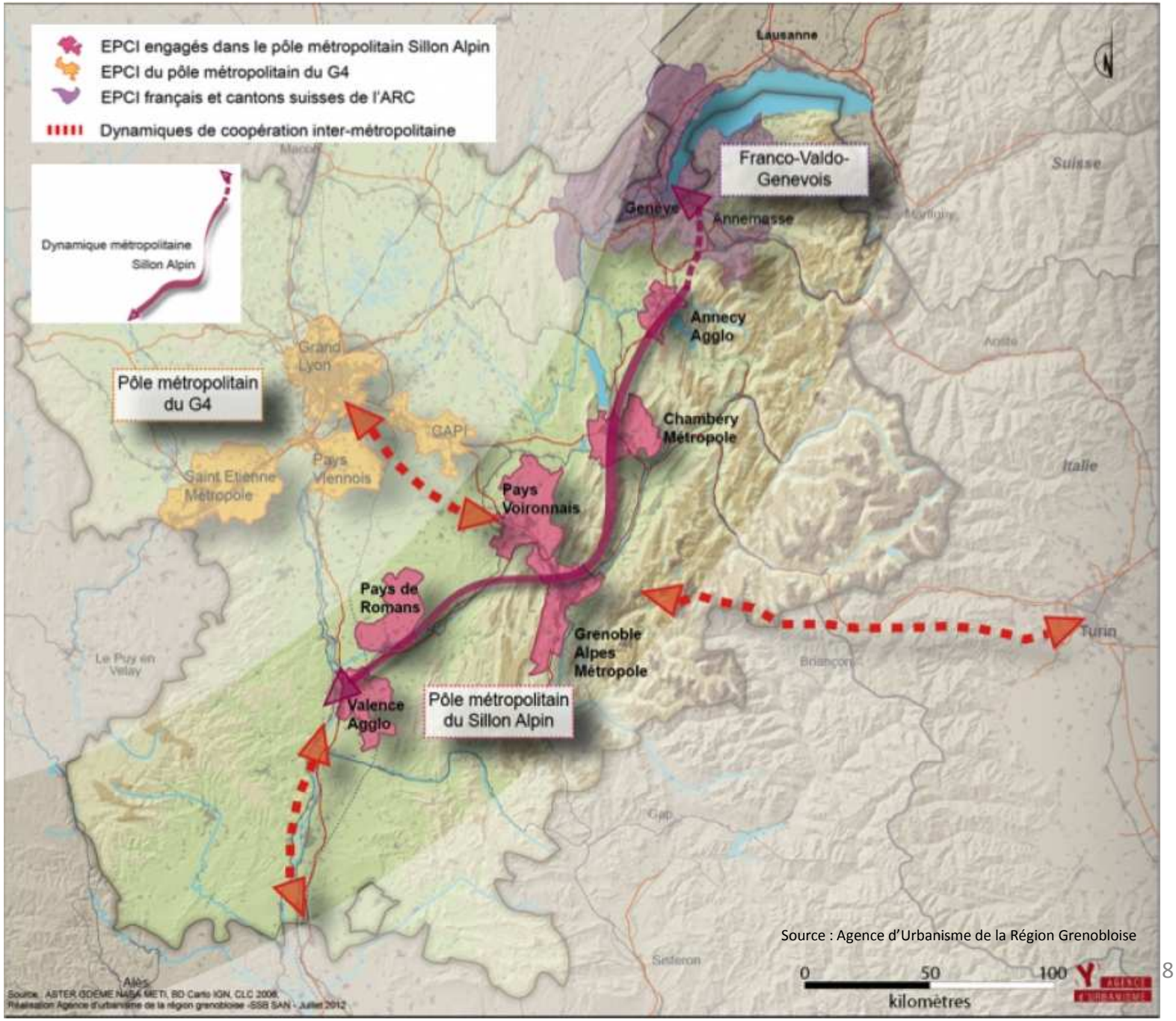

Source : Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise

Vers un projet d'agglomération "durable"

Le poids économique de l'agglomération au sein du grand territoire

(SCOT BA + Albanais + Aravis)
67 % des emplois
52 % de la population du grand territoire

Population et emploi existant 2009 au sein de chaque territoire **habitants** et **emplois** (source INSEE)

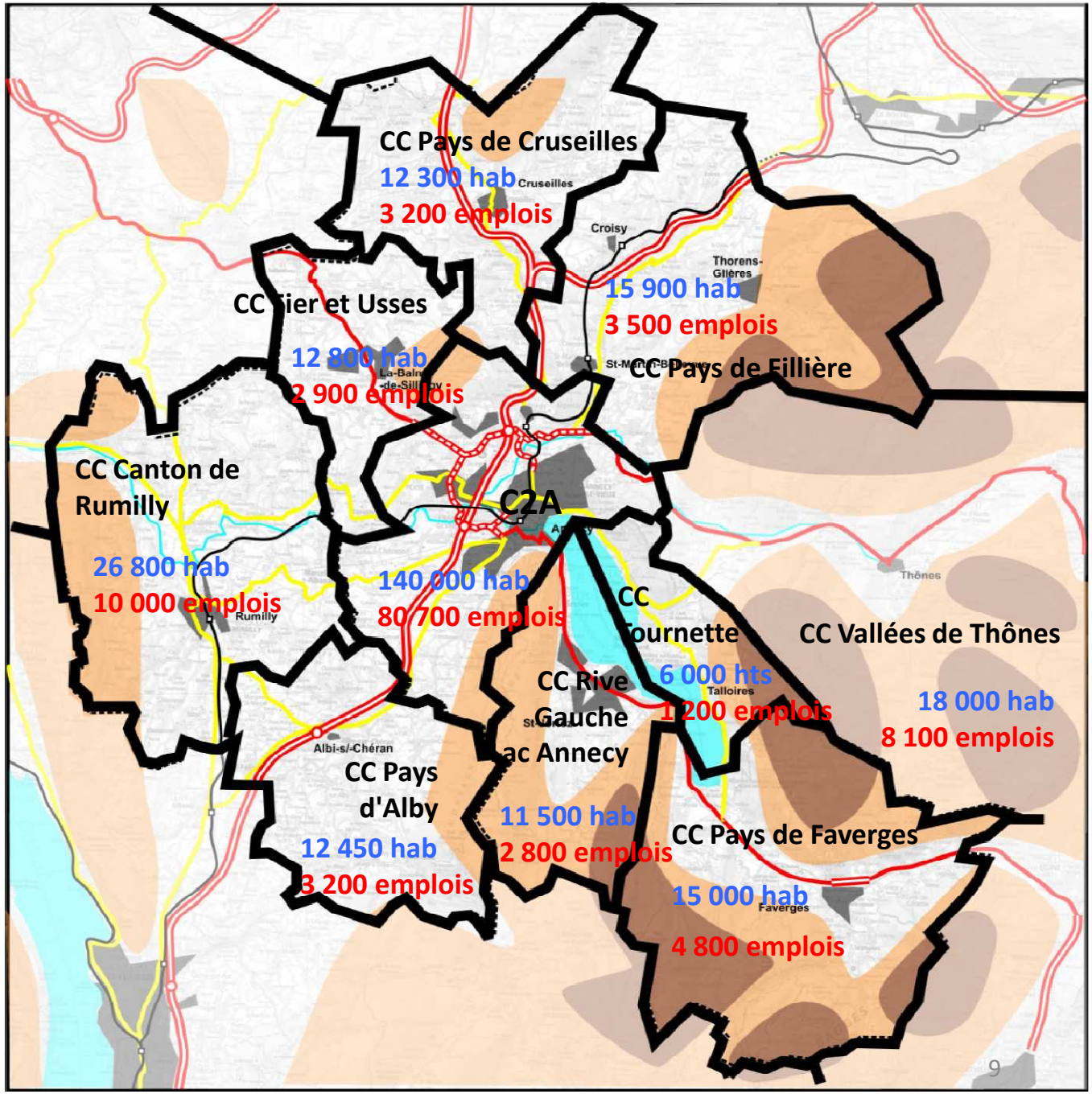

Vers un projet d'agglomération "durable"

L'attractivité de l'agglomération au sein du grand bassin d'emploi : intensité des liens avec les territoires voisins

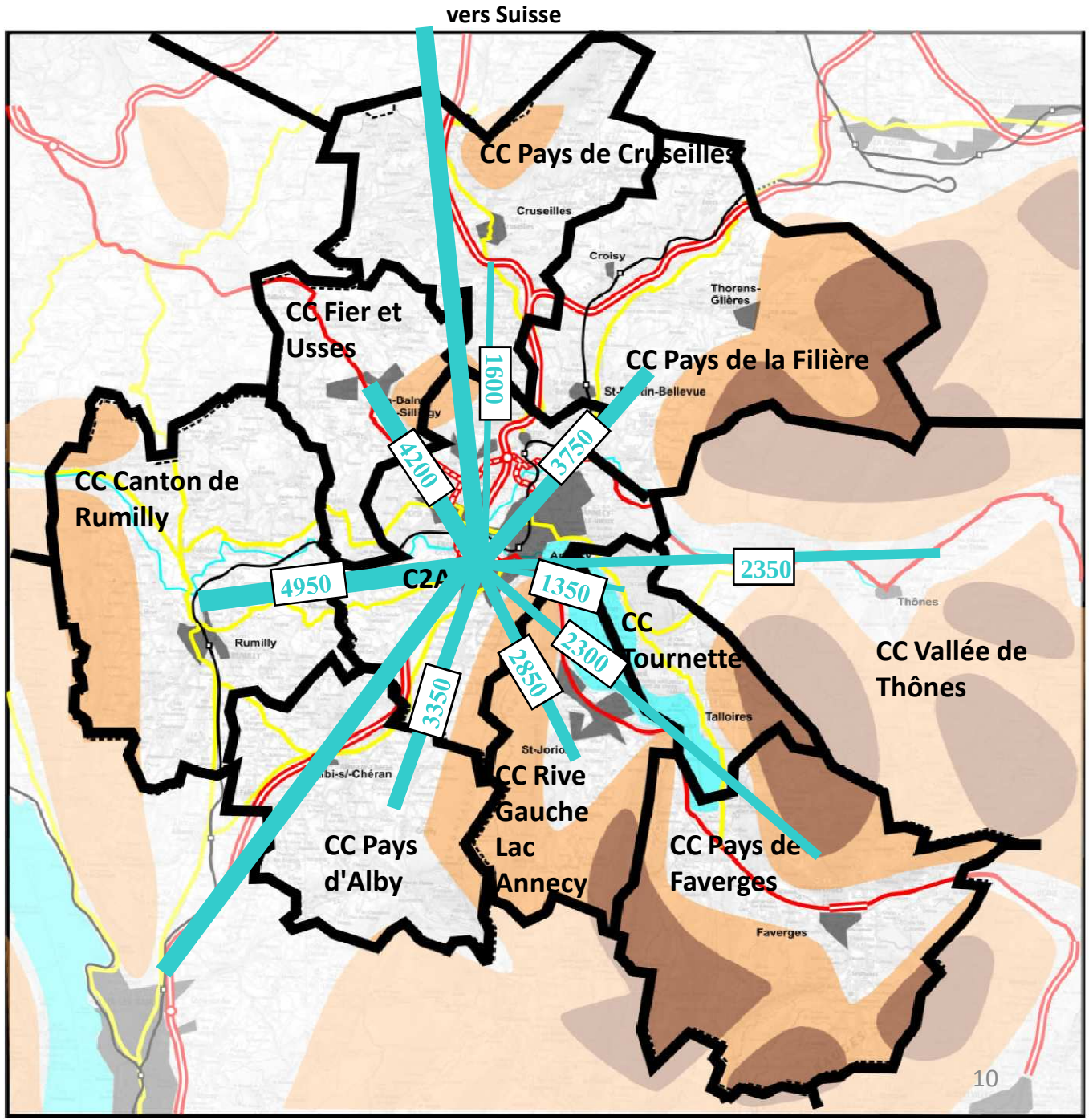

Légende :

Déplacements domicile travail 2006
(2 sens confondus)

0 1125 2250 4500

Vers un projet d'agglomération "durable"

Emploi et sites de développement économique de l'agglomération

Zones d'activités économiques

- existantes communales
- extensions communales
- communautaires
- site d'extension ou projet

Densité actuelle d'emploi / ha

30 à	2 470
20 à	30
10 à	20
0 à	10

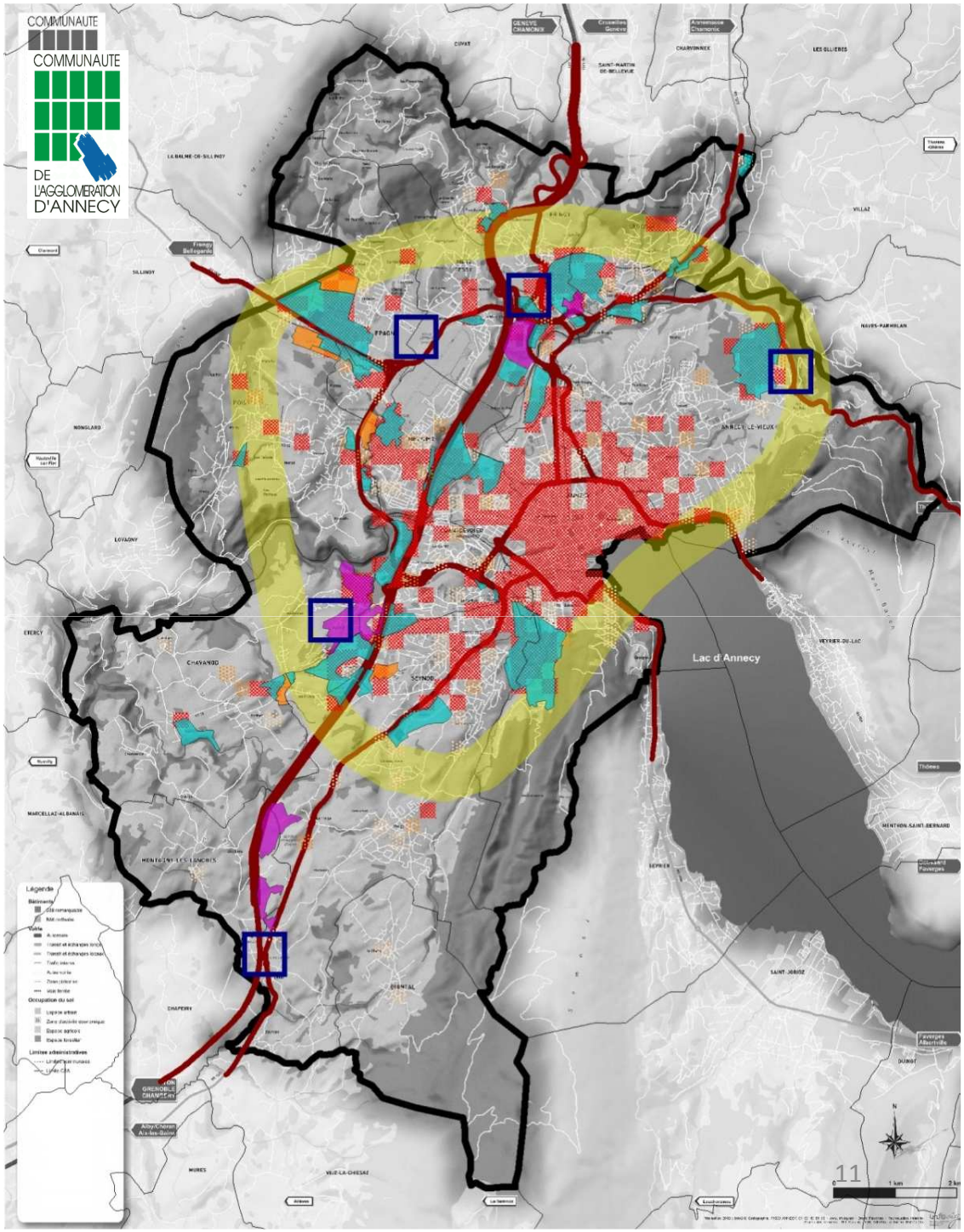

AGGLOMERATION 2030 ANNECY

- ***Un contexte changeant en proie à des mutations rapides économiques, environnementales, sociétales***

- ***Des défis majeurs à relever pour l'avenir de l'agglomération***

- ***Le schéma d'aménagement et de programmation urbaine 2030 de l'agglomération d'Annecy pour :***
  - construire un projet de territoire cohérent, équilibré et porteur d'avenir
  - définir des priorités d'intervention opérationnelle, à échéance 2030
  - contribuer à l'élaboration du projet de SCOT du bassin annécien

Agglomération Annecy 2030

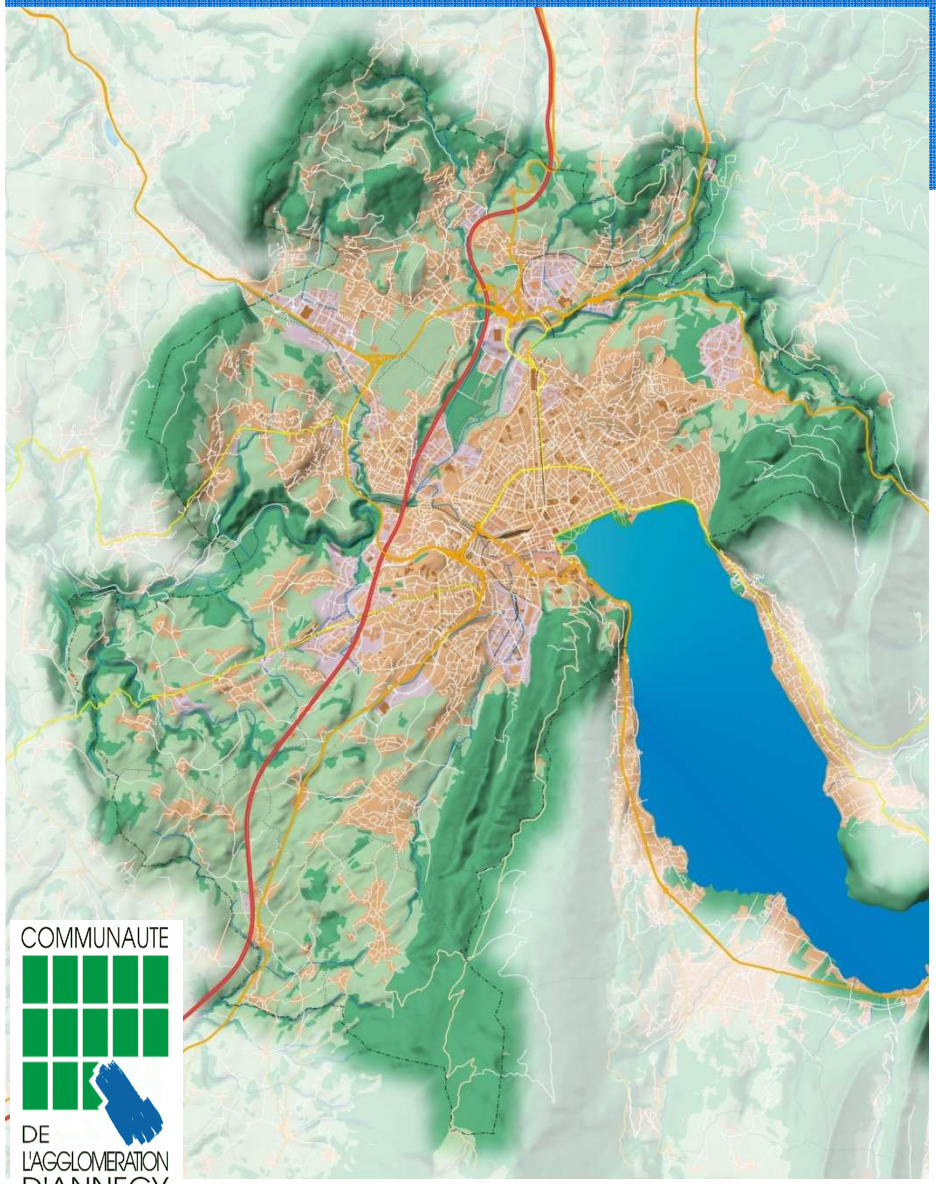

Le schéma d'aménagement et de programmation urbaine Agglo 2030

Vers un projet d'agglomération "durable"

Le projet volontariste de structuration urbaine de l'agglomération

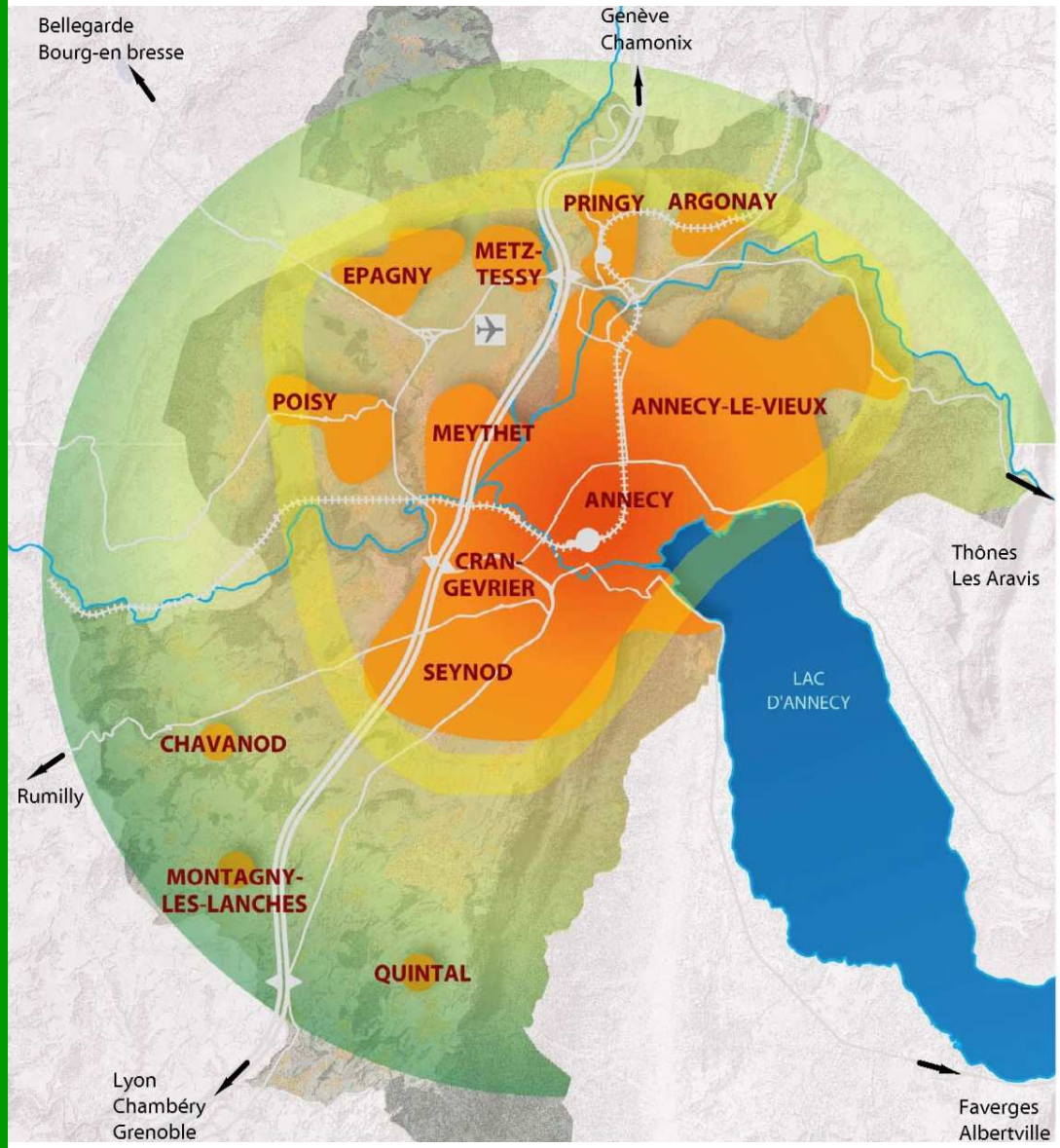

LA STRUCTURATION URBAINE

- Coeur d'agglomération
- Coeur aggloméré
- Pôle urbain
- Pôle de proximité
- Grandes infrastructures (Autoroutes, Routes, Voie ferrée)
- Gares
- Echangeurs autoroutiers
- Aéroport
- Amphithéâtre collinaire

AGGLOMERATION 2030 ANNECY

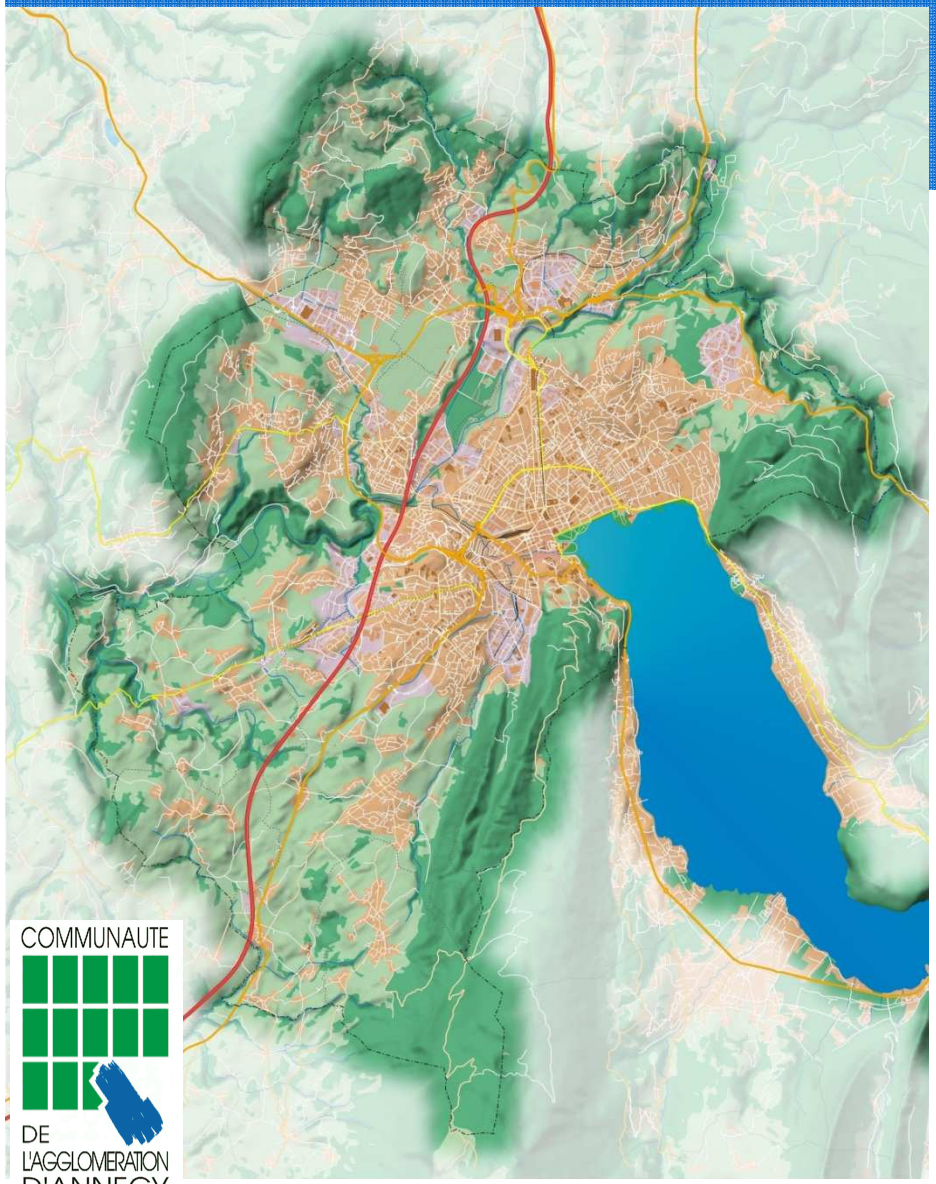

1 - Les points clés du projet économique

❑ *Stratégie économique et positionnement de l'agglomération*

➲ **Agir pour le maintien du dynamisme, de l'attractivité et de la compétitivité économique** de l'agglomération et de son bassin de vie :

- **Prévoir une offre foncière économique suffisante** en anticipation des besoins prévisibles de création d'emplois, en affichant **des sites identifiés comme pôles d'excellence économique** lisibles à l'international (carte des sites),
- **Renforcer les sites de formation et la recherche** car **l'innovation est au cœur du projet économique de l'agglomération,**
- **Aménager les parcs d'activité pour garder** l'activité industrielle très présente sur le territoire en lui offrant un environnement favorable,
- **Conforter l'offre de tourisme d'affaires de l'agglomération** en articulation avec les territoires voisins,

❑ *Stratégie économique et positionnement de l'agglomération*

- **Prévoir l'accueil de la logistique de proximité** nécessaire au fonctionnement des entreprises, **l'accueil des activités de négoce/distribution ainsi que les infrastructures nécessaires à l'e-commerce** (plates-formes de stockage, drive in),
- **Poursuivre le renouvellement qualitatif de l'offre commerciale** de l'agglomération et maintenir la place des pôles de commerces et services du centre-ville et de proximité vis-à-vis des grands pôles commerciaux, comme support de la densification urbaine,
- **Mobiliser le potentiel d'amélioration, de densification ou de reconversion de certaines ZAE existantes**, proches de la ville et desservies par les TC.

❑ *Le projet économique : les choix stratégiques pour l'action publique*

Les conditions pour accueillir d'ici 2030 de l'ordre de 10 000 emplois nouveaux sur le territoire :

- **préserver 90 ha de foncier économique au total pour aménager des parcs d'activités**
- **limiter les implantations économiques hors urbain aux activités incompatibles avec l'habitat**
- **inciter et accompagner la restructuration du foncier économique existant**
- **renforcer les filières d'excellence (tourisme, sport, mécatronique, image) par des équipements structurants : CESC, pépinière sport, maison mécatronique, Pôle Image**
- **renforcer l'université et l'enseignement supérieur (extension du domaine universitaire)**

❑ *Le projet économique de l'agglomération : les parcs d'activités*

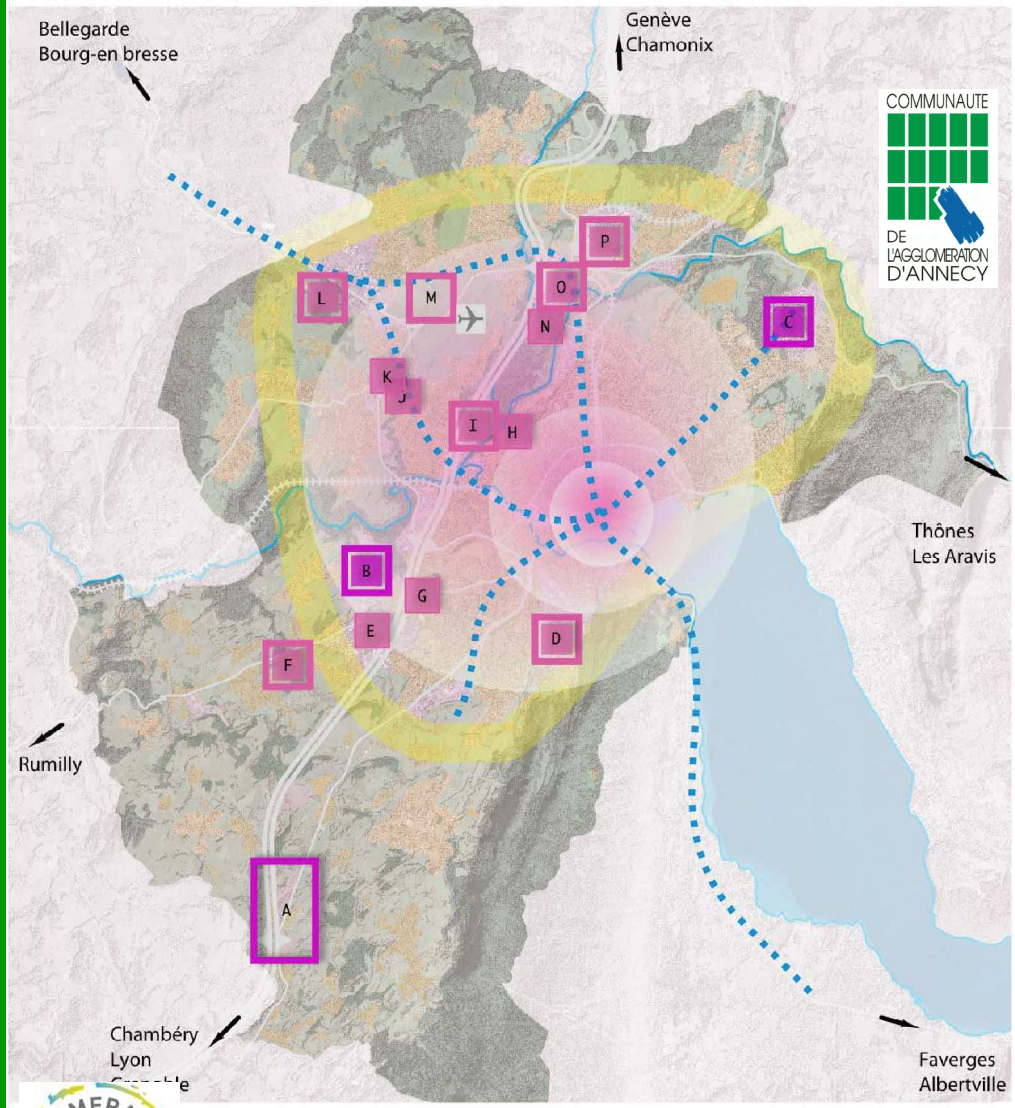

L' ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Coeur d'Agglomération

Parc d'activités de dimension régionale

- A Sud Seynod (Seynod-Montagny /Sella-Pilleuse)
- B Altaïs
- C Glaisins

Parc d'activités de dimension d'agglomération

- D Vovray (Annecy-Seynod)
- E Césardes (Seynod)
- F Chez chamoux (Chavanod)
- G Levray (Cran-Gevrier)
- H Iles Cran (Cran-Gevrier)
- I Iles Meythet (Meythet)
- J Actigone (Meythet)
- K Fin de closon/Possession (Poisy/Épagny)
- L Calvi (Poisy)
- M Sous-Lettraz (Metz-Tessy/Épagny)
- N Iles Metz-Tessy (Metz-Tessy)
- O Bouvarde (Metz-Tessy)
- P Pringy/Argonay

Centre économique et touristique
Filières d'excellences

Extension/Requalification

Création

Axe Bus Haut Niveau Service en projet (ou tram train à terme)

❑ *Le projet commercial : les choix stratégiques pour l'action publique*

Les axes de la charte d'urbanisme commercial adoptée en 2010 :

- **maintenir le rayonnement commercial de l'agglomération**
- **maintenir et développer l'activité au cœur des quartiers**
- **conforter les pôles existants, sans création de nouveaux pôles commerciaux de périphérie**

Aucun nouveau site dédié à l'activité commerciale (grande distribution) n'est prévu d'ici 2030. Les implantations nouvelles prendront place dans les zones existantes par restructuration et densification.

Les implantations commerciales de détail ont vocation à s'implanter dans le tissu urbain diffus.

❑ *Le projet commercial de l'agglomération*

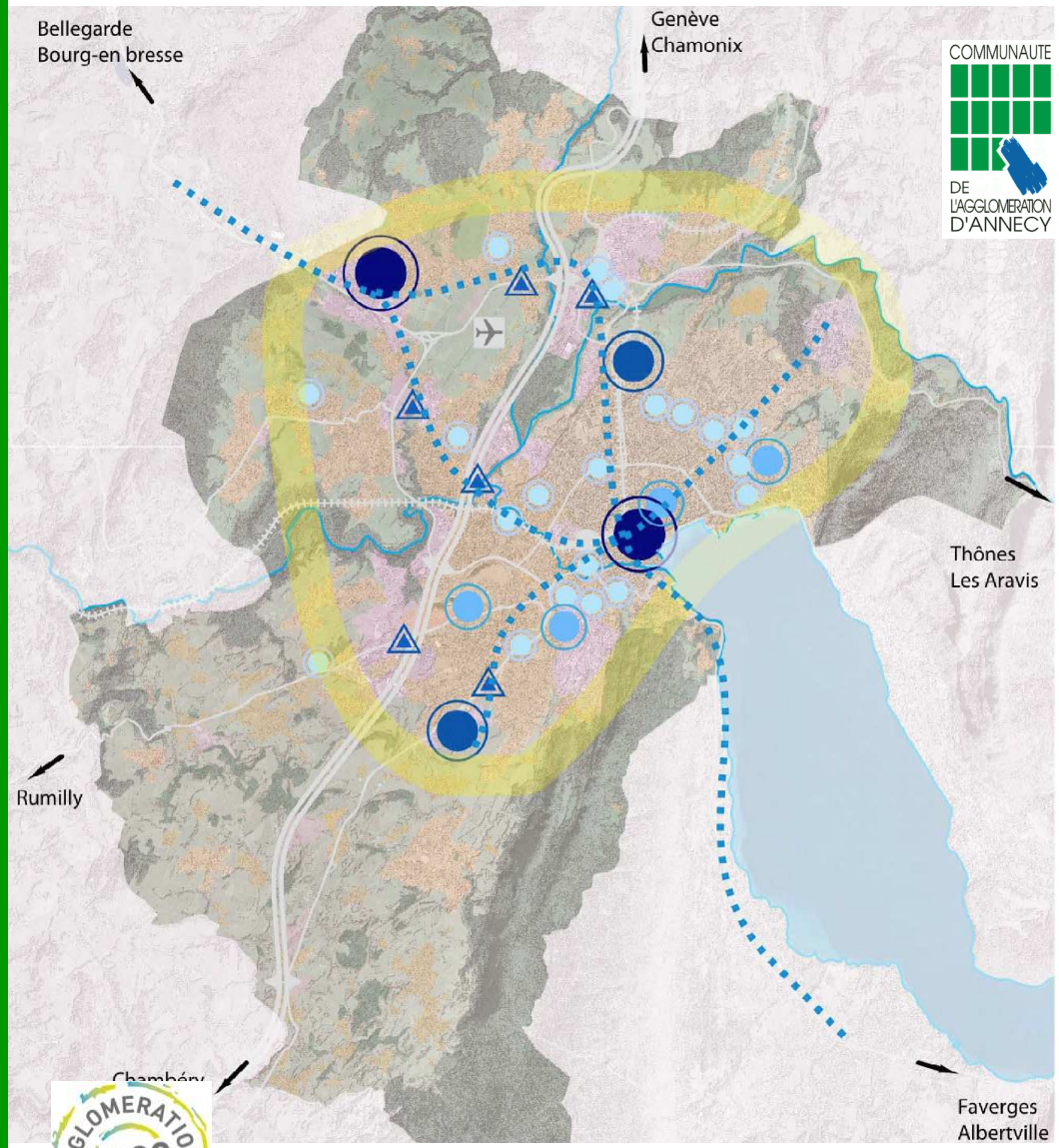

LA STRUCTURATION COMMERCIALE

- Coeur d'Agglomération
- Pôle régional
- Pôle d'agglomération
- Pôle important
- Pôle de proximité
- Pôle spécifique

Axe Bus Haut Niveau Service en projet (ou tram train à terme)

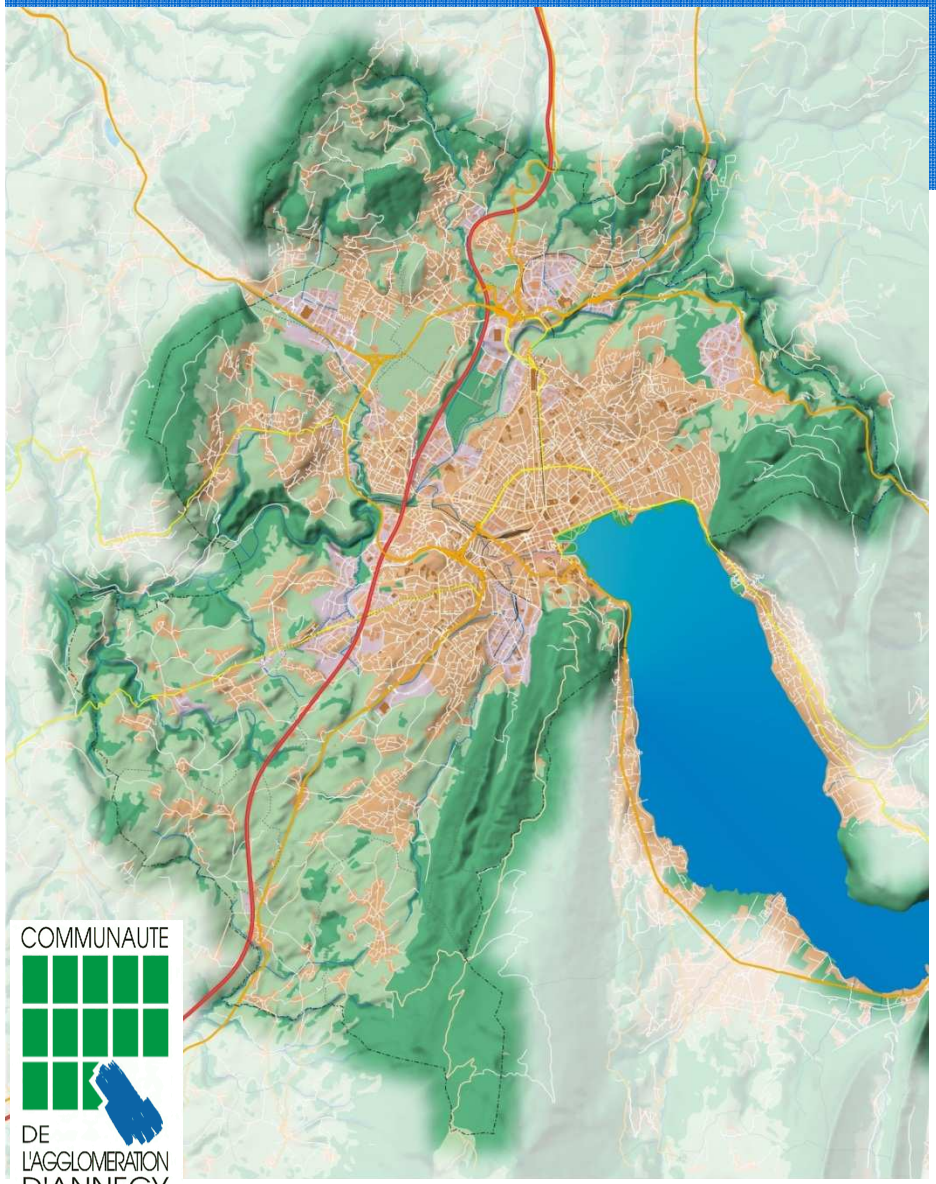

2 - Les points clés du projet pour le cadre de vie (volet social)

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION D'ANNECY

AGGLOMERATION 2030 ANNECY

22

❑ *Le projet social : les grands enjeux pour l'action publique*

La création de 10.000 emplois nouveaux implique l'accueil d'environ <u>18.000 à 22.000</u> habitants supplémentaires.

Cela nécessite la construction <u>de 18.000 à 22.000 logements</u> (pour partie à des prix abordables), <u>dont près de 7.000 logements locatifs sociaux</u> (accueil de la nouvelle population, décohabitation de la population actuelle et renouvellement du parc actuel).

60 % des nouveaux logements sont à réaliser dans le tissu urbain en renouvellement ou densification, 40 % seulement en extension urbaine.

Des enjeux majeurs de maîtrise de la consommation de l'espace, de renouvellement urbain et du renforcement de la proximité

❑ *Le projet social : les choix stratégiques pour l'action publique*

- **mettre en place les conditions de la réalisation de 18.000 à 22.000 logements** d'ici 2030, dont près de **7.000 logements locatifs sociaux**,
- **relancer l'aménagement public pour produire une offre de logements à prix maîtrisé et abordable,**
- **privilégier les projets de renouvellement ou de densification dans les quartiers et bourgs,** à proximité des commerces et services, en articulation avec les axes de TC structurants,
- **maîtriser et optimiser la consommation d'espaces non bâtis**,
- **prévoir les équipements collectifs** nécessaires à l'accueil de population supplémentaire, **mobiliser les ressources financières et mettre en place les outils** correspondants.

❑ *L'accroissement potentiel de population dans l'agglomération d'ici 2030*

Un objectif de produire entre 18.000 et 22.000 logements

Pour accueillir entre 18.000 et 22.000 habitants

En 2030, la C2A regrouperait environ 155.000 habitants

❑ *Les principaux sites de projet urbain de l'agglomération*

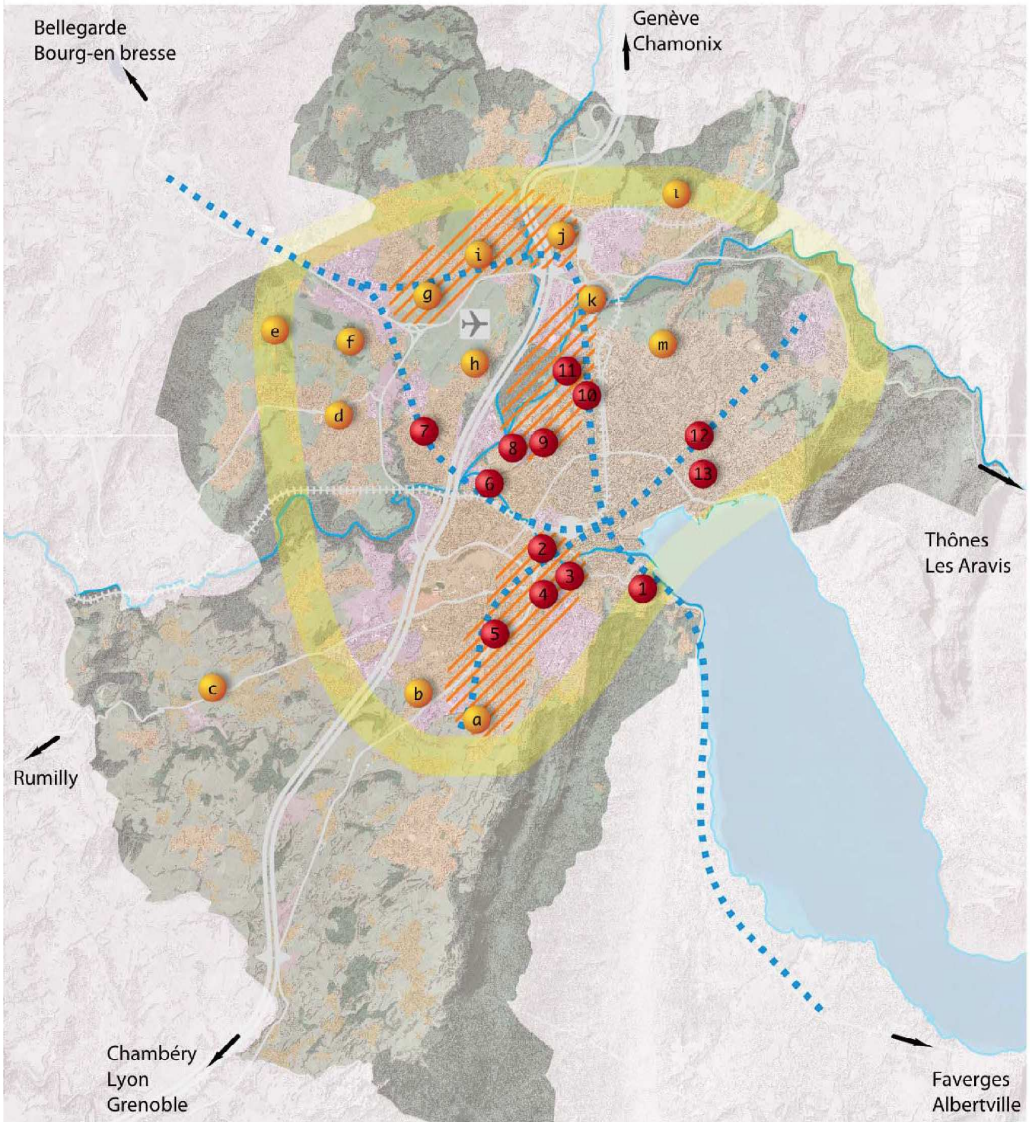

LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Coeur d'Agglomération

Secteur de grands projets (3)

Sites de renouvellement

1 Trésums
2 Pont-neuf
3 Loverchy
4 Trois Fontaines
5 Avenue d'Aix-les-Bains
6 Passerelles
7 Centre Meythet
8 Iles
9 Boulevard du Fier
10 Vallin-Fier
11 Illettes sud
12 Carrés
13 Terrain des serres

Sites d'extension

a Blanches
b Barras
c Crêt d'Esty
d Centre Poisy
e Resses d'Aze
f Plafète
g Sous Lettraz
h Côte merle
i Centre Metz-Tessy
J Centre Pringy
K Illettes nord
l Centre Argonay
m Frontenex

Axe Bus Haut Niveau Service en projet (ou tram train à terme)

Ces principaux sites représentent plus de 6.000 logements en renouvellement urbain et un peu moins de 6.000 logements en extension.

Renforcement de la qualité de ville

❑ *Les équipements publics structurants de l'agglomération*

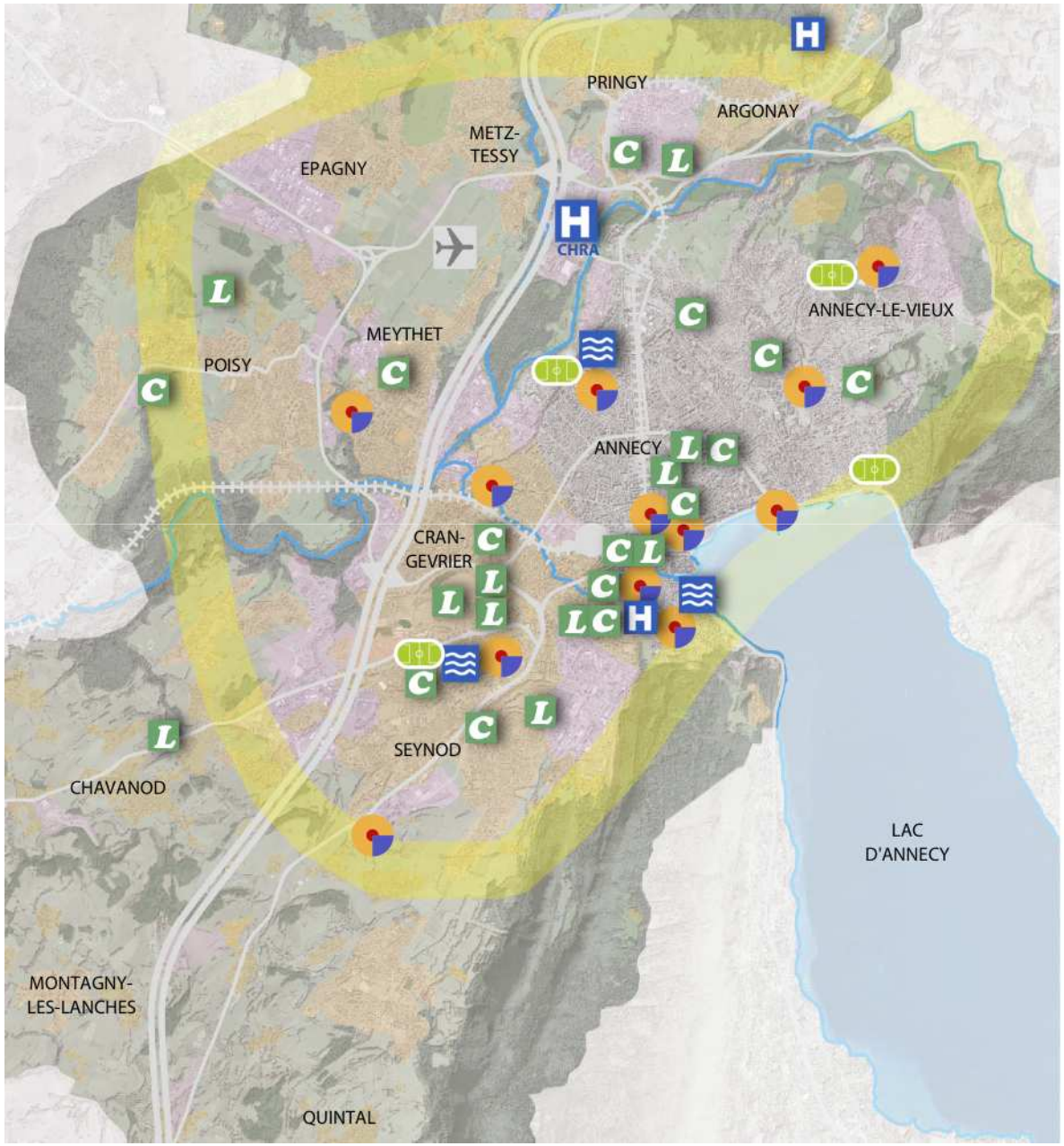

LES GRANDS EQUIPEMENTS

- Coeur d'Agglomération
- Culturel, touristique
- Centre hospitalier
- Centre nautique
- Lycée
- Collège
- Parc/Centre sportif

A LOCALISER

1 Centre nautique
1 Lycée
2 Collèges

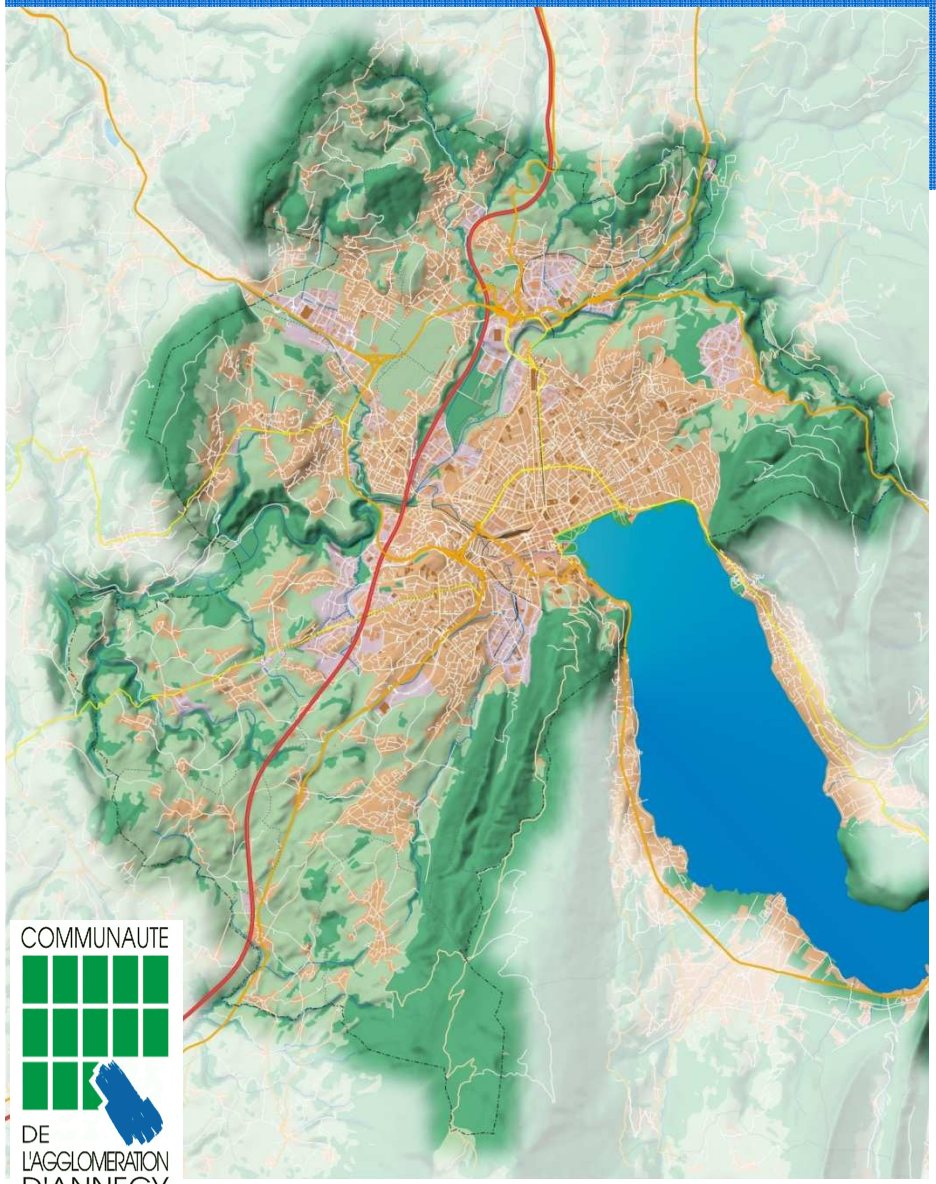

3 - Les points clés du projet pour le cadre de vie (volet environnemental)

❑ *Le projet environnemental : les choix stratégiques pour l'action publique*

- **déterminer et préserver une armature des espaces agricoles et naturels à enjeux**
- **préserver la richesse et la qualité du cadre environnemental et paysager**
- **identifier les grandes pénétrantes de la « nature en ville » pour préserver les grands équilibres entre l'urbain et la nature**
- **définir des orientations de préservation, de mise en valeur et d'aménagement des rives du lac**

❑ *La « nature en ville »*

Elaboration d'une trame « nature en ville » qui intègre les fonctions suivantes :

- **déplacement en modes doux (marche à pied, vélo)**
- **qualité du cadre de vie en ville, balade, paysage**
- **rafraîchissement urbain par des îlots de fraîcheur**
- **préservation de la biodiversité en ville**
- **accès à un espace de nature en ville proche (parc, jardin…)**

❑ *Le projet de « nature en ville » de l'agglomération*

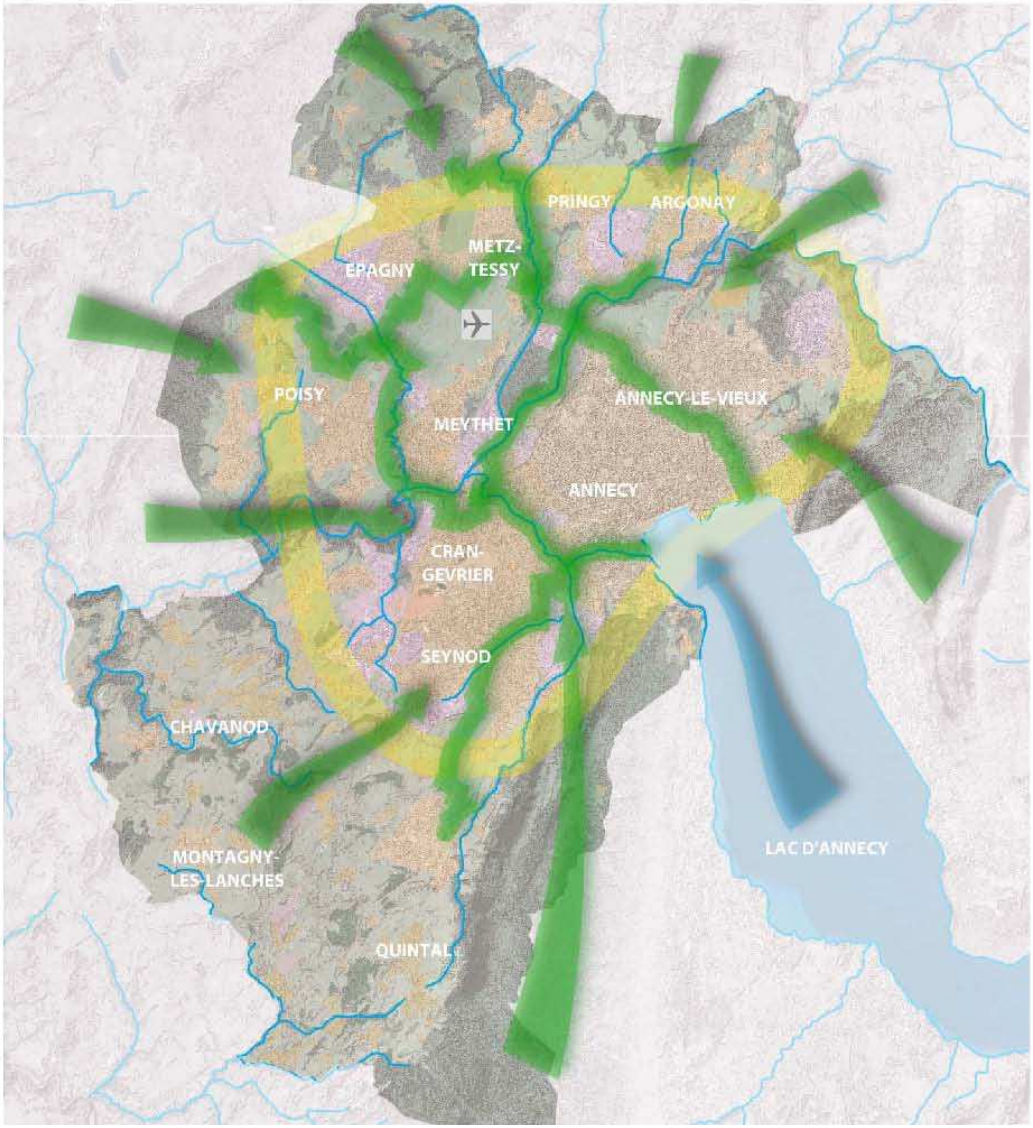

NATURE EN VILLE : armature principale

- Coeur d'Agglomération
- Secteur de rencontre ville-nature
- Axe majeur de nature en ville à conforter
- Réseau hydrographique

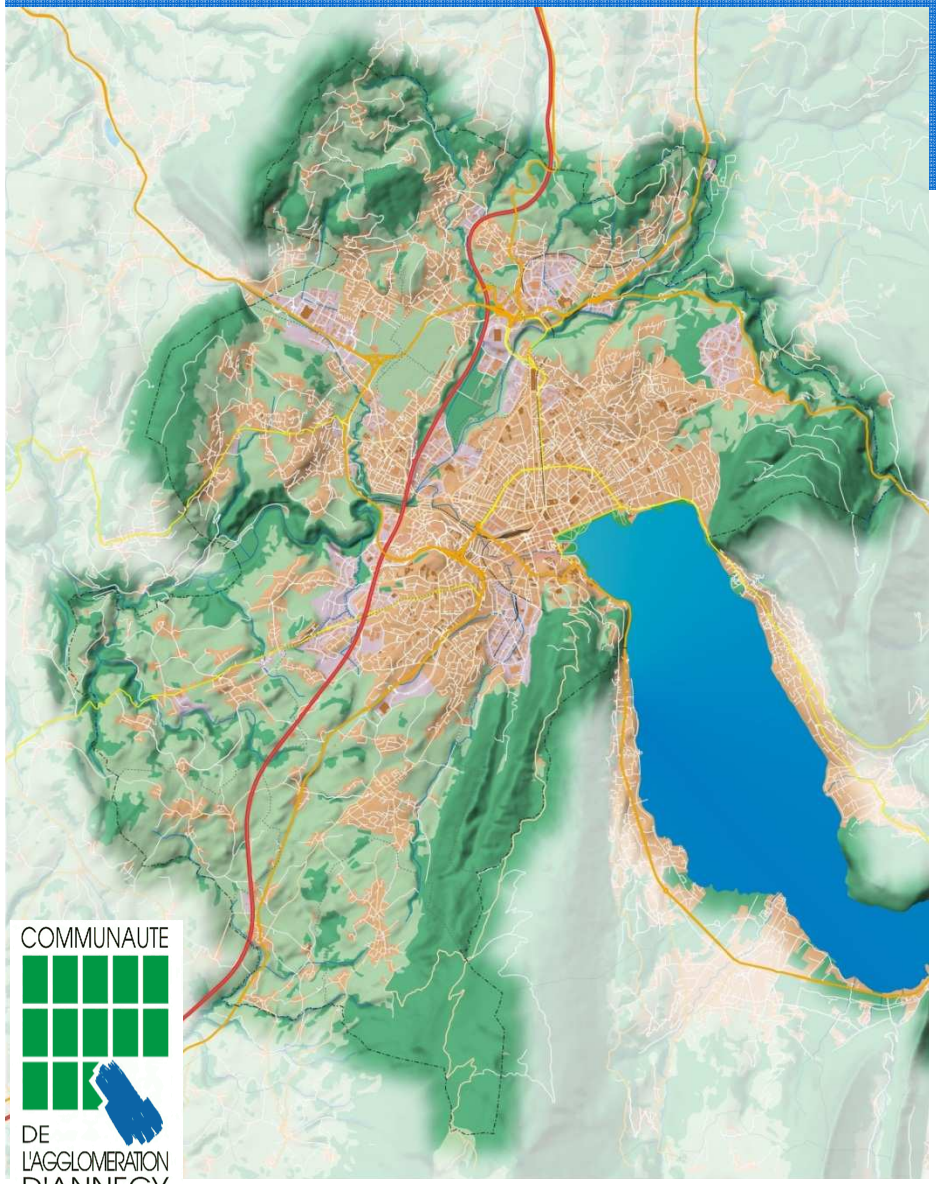

4 - Les points clés du projet pour le mobilités

❑ *Le projet pour les mobilités : les choix stratégiques pour l'action publique*

Promouvoir une mobilité durable pour tous, adaptée aux enjeux énergétiques, environnementaux et financiers :

- **garantir l'accessibilité externe de l'agglomération et permettre le bon fonctionnement urbain du cœur de l'agglomération (contournement d'Annecy et Tunnel sous le Semnoz).**
- **maîtriser la place de la voiture dans la ville, conforter la « ville de proximité » et offrir une réelle alternative en transports en commun et modes actifs**
- **préserver les rives du lac « patrimoine commun de l'agglomération »**
- **développer et sécuriser les modes piétons et cycles**
- **valoriser la complémentarité entre les différents modes de transport**
- **effectuer les choix de transport en cohérence avec le développement urbain**

❑ *Le projet pour les mobilités : les objectifs 2030 en termes de parts modales*

Atteindre :

- ➲ **15 % pour les transports en commun, soit doubler la part actuelle**
- ➲ **15 % pour les cycles, soit tripler la part actuelle**
- ➲ **20 % pour la marche à pied, soit augmenter la part actuelle**
- ➲ **50 % pour les véhicules individuelles, stabilisation de l'usage**

X 2

X 3

AGGLOMERATION 2030 ANNECY

Ville de proximité et mobilité pour tous

❑ *Le projet pour les mobilités de l'agglomération : un scénario ambitieux et équilibré*

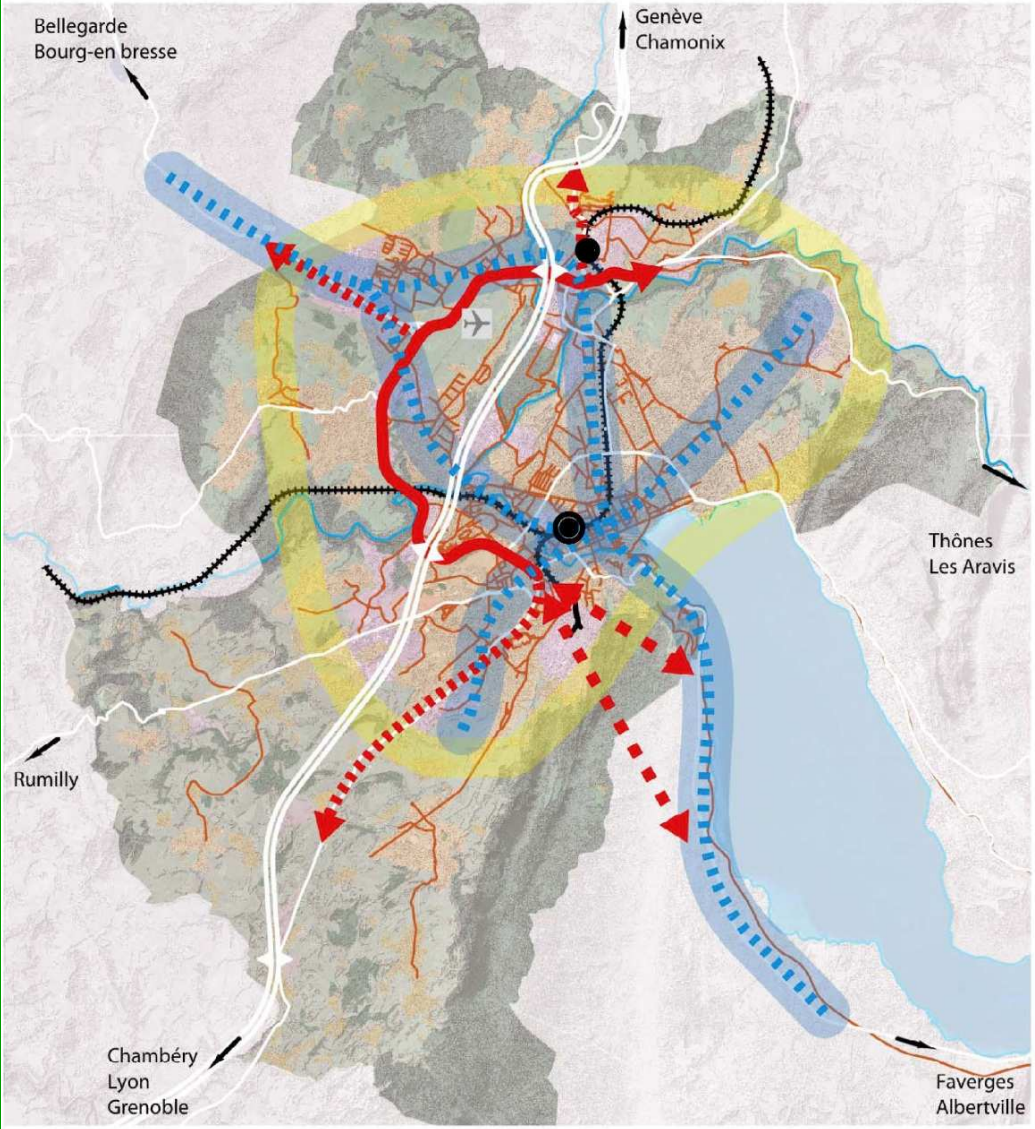

LES MOBILITÉS

- Coeur d'Agglomération
- Aménagement du contournement
- RD requalification
- RD franchissement du Semnoz à l'étude
- Axe Bus Haut Niveau Service en projet (ou tram train à terme)
- Autoroute A41/Échangeurs
- Voirie structurante
- Voie ferrée
- Gare
- Schéma cyclable
- Aéroport

Agglomération Annecy 2030

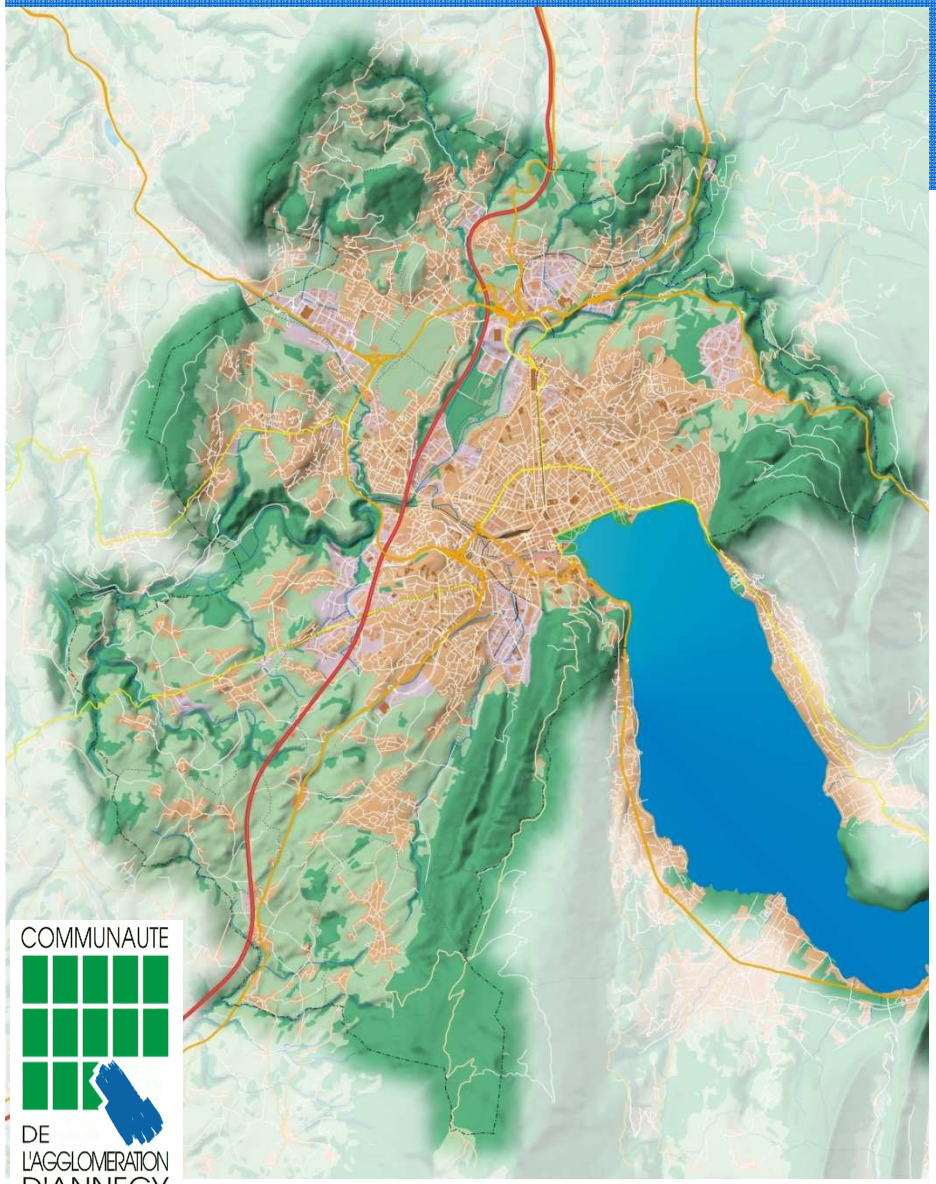

Synthèse

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION D'ANNECY

AGGLOMERATION 2030 ANNECY

Vers un projet d'agglomération "durable"

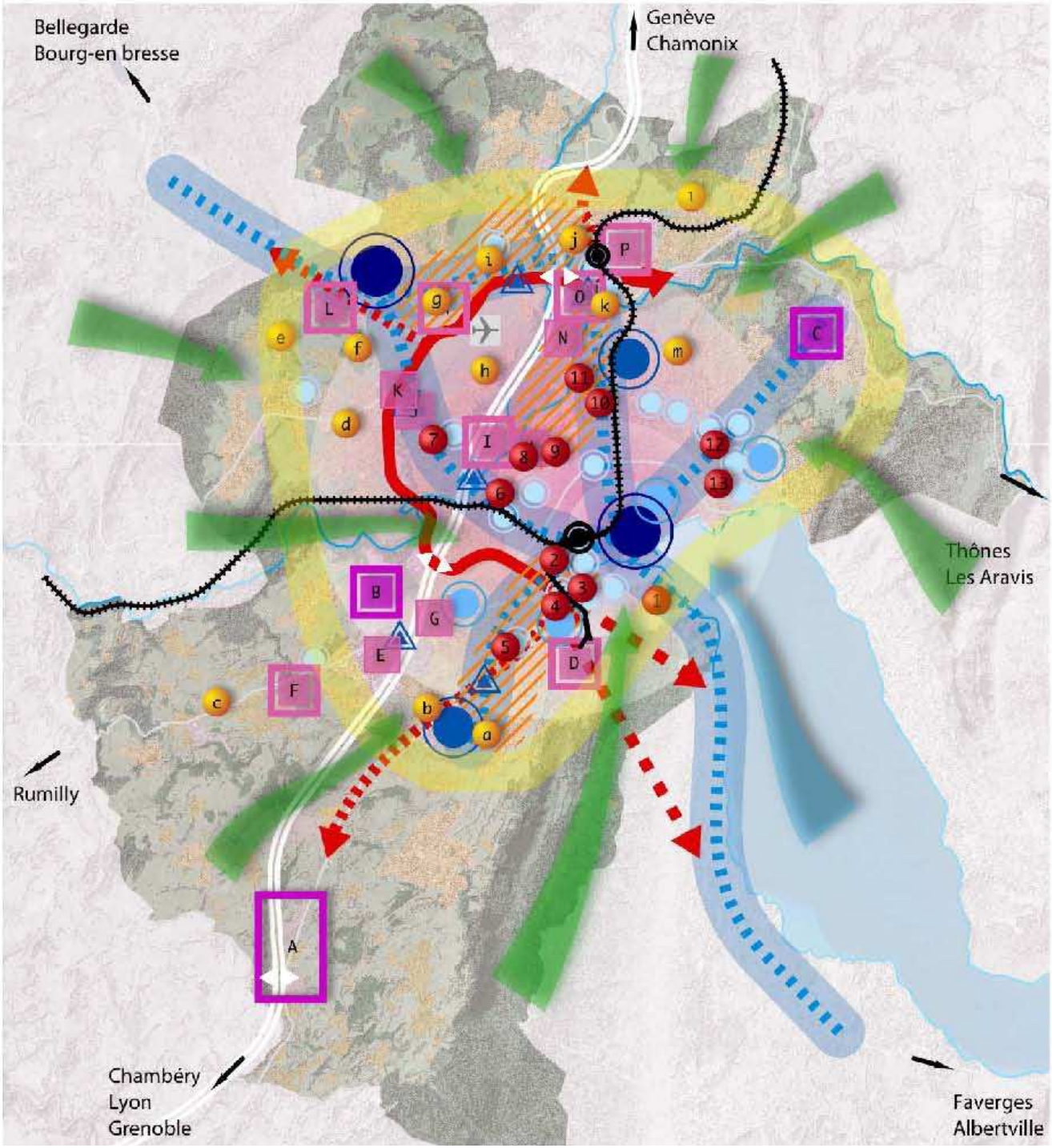

Merci de votre attention